



Le SNUipp-FSU 85

à  
Monsieur le Préfet,  
Département de la Vendée

Madame l'Inspectrice d'Académie  
Directrice Académique des Services  
de l'Éducation Nationale de la Vendée

copie à  
Mesdames et Messieurs les Maires de Vendée

Mesdames et Messieurs les Inspectrices et Inspecteurs  
de l'Education Nationale

Monsieur le Secrétaire du CHSCT départemental de l'Education Nationale

La Roche sur Yon, le vendredi 29 avril 2016

Objet : Mesures de sécurité dans les écoles publiques.

Monsieur le Préfet, Madame la Directrice d'Académie,

Le 20 novembre 2015, les écoles ont reçu des mesures actualisées du plan Vigipirate. En mars 2016, elles recevaient le guide vigilance attentats. Le 22 avril un exercice de simulation d'intrusion était organisé à l'ESPE de La Roche sur Yon. Le jour-même, vous signez conjointement un courrier destiné aux Directeurs-trices concernant l'organisation des fêtes de fin d'année dans les écoles.

Ces mesures multiples, prises dans le contexte donné, semblent servir de pis-aller : les services de l'Etat donnent les consignes, chaque enseignant porte la responsabilité de leur mise en œuvre et devient responsable de leur (in)efficacité.

Nous connaissons tous le contexte et le climat dans lesquels se trouve notre pays. Les équipes enseignantes gardent depuis toujours un point de vigilance majeure sur les questions de sécurité de leurs élèves au quotidien. Elles portent souvent seules et sans les formations nécessaires les risques encourus dans le cadre de la vie collective. De plus, les consignes multiples qui arrivent dans les écoles, toujours plus pressantes et spécifiques, nous interpellent vivement. Nous l'avons d'ailleurs exprimé à Madame le Directeur de Cabinet de la Préfecture et Monsieur le Secrétaire Général de la Direction Académique lors d'une audience à notre demande le jeudi 14 avril. Malheureusement aucune réponse concrète n'a pu être apportée.

Nous tenons à rappeler certains points fondamentaux :

- Les directeurs-trices d'école sont des enseignants avant tout devant leurs élèves.

**Syndicat National Unitaire des Instituteurs, Professeurs des Écoles et PEGC de Vendée**

Pôle associatif – 71 boulevard A. Briand - BP 01 - 85001 La Roche-sur-Yon Cedex

Tel : 02.51.62.03.14 - Fax : 02.51.05.56.80 - Courriel : [snu85@snuipp.fr](mailto:snu85@snuipp.fr) - Site : <http://85.snuipp.fr>

- Au regard du statut juridique des écoles publiques, aucun enseignant dans le cadre de ses fonctions ne peut porter la responsabilité de l'organisation d'une fête d'école hors temps scolaire.

- Les consignes préconisées (dispositif de sécurité, contrôle des entrées, ouverture des sacs) ne peuvent incomber aux directeurs-trices et/ou aux enseignant-e-s. Quelles habilitations ont-ils pour mener ce type de mesures en dehors du temps scolaire ?

Par ailleurs, nous savons que nos élèves n'ont pas besoin d'un réalisme total par la mise à feu d'une partie d'un bâtiment pour apprendre à l'évacuer efficacement. L'exercice réalisé à l'ESPE, à l'initiative de la Préfecture, dans le cadre d'une simulation pesante pour les personnels et les usagers de cet établissement, ne peut apparaître comme une finalité à la vigilance globale que vous semblez vouloir installer. Nous avions alerté la Direction Académique dès le mois de janvier sur les conséquences éventuelles d'une telle simulation.

Il s'agit donc, au-delà de circulaires et autres guides, d'engager dans la sérénité une formation continue aux premiers secours, une aide effective à la formalisation des PPMS (les directeurs-trices ont-ils encore les compétences pour le remplir et le faire vivre ?), une réflexion école par école aux mesures à conduire en cas de crise.

Pour conclure, nous demandons que la responsabilité de telle ou telle disposition ne porte pas sur les directeurs-trices. Ce sont aux services spécialisés de l'Etat de concevoir des dispositifs adaptés, en lien étroit avec l'ensemble de la communauté éducative. Les services habilités de l'Etat doivent prendre leurs totales responsabilités : oui ou non, une fête d'école peut-elle s'organiser ?

Sachez Monsieur le Préfet, Madame la Directrice Académique, que l'ensemble des personnels enseignants s'engage chaque jour au service des élèves et de leur famille pour leur réussite et leur bien-être à l'école. Ils répondent aux urgences avec responsabilité et poursuivront à le faire dans la limite de leurs compétences.

Dans l'attente de vos réponses, veuillez recevoir, Monsieur le Préfet, Madame la Directrice Académique, l'expression de notre considération distinguée.

Pour le SNUipp-FSU Vendée,  
*Jean-Jacques BOBIN*, *Pierre CAMINADE*,



*Co-secrétaires départementaux*